

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 888 799 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.01.1999 Bulletin 1999/01

(51) Int Cl.⁶: **A63H 3/36, A63H 3/14**

(21) Numéro de dépôt: **98830403.6**

(22) Date de dépôt: **02.07.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Piazzesi, Paola**
50121 Firenze (IT)

(74) Mandataire: **Martini, Lazzaro**
Studio Brevetti Ing. Dr. Lazzaro Martini s.r.l.
Via dei Rustici 5
50122 Firenze (IT)

(30) Priorité: **03.07.1997 IT FI970156**

(71) Demandeur: **Piazzesi, Paola**
50121 Firenze (IT)

(54) **Système manuel pour allonger ou raccourcir le nez d'une marionnette**

(57) Système pour allonger et raccourcir le nez d'une marionnette comprenant une tête (3,3') avec une cavité (30) communicante avec l'extérieur et un long nez (4) séparé de la tête, et mobile en avant et en arrière par rap-

port à celle-ci, avec des moyens (34) pour guider le nez (4) pendant sa rétraction et sa protraction, et avec des moyens (1,2,6) pour mouvementer manuellement le nez (4) derrière de la tête.

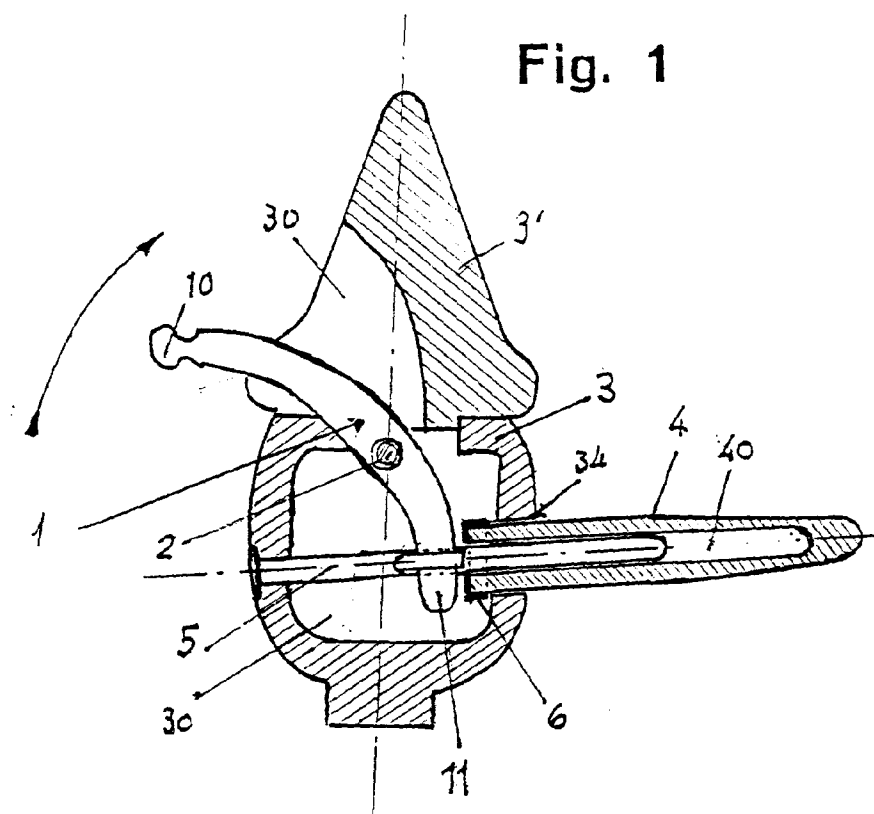


Fig. 1

EP 0 888 799 A1

Description

La présente invention a pour objet un système manuel pour allonger ou raccourcir le nez d'une marionnette.

Il est connu que la marionnette appelée Pinocchio est communément représentée avec un long nez lequel veut représenter, selon la fantaisie de l'autuer, la matérialisation du mensonge au moment où il est prononcé. L'allongement du nez, lié aux mensonges est l'aspect que en premier est associé au personnage de Pinocchio et cette caractéristique a rendu la marionnette connue et aimée du grand public du monde.

D'un autre côté, jusqu'à présent, toutes les marionnettes qui représentent Pinocchio, sont réalisées avec un nez long et pointu, mais fixe. Mais ce-ci n'est pas adhérent correctement et totalement au personnage de Pinocchio parce qu'il est certain que Pinocchio ne disait pas toujours des mensonges.

Seulement quelques models en commerce sont pourvus de deux nez, un long et un court, applicables séparément à vis dans un siège prédisposé.

Mais même ainsi, en faisant défaut l'effet dynamique du nez, manque toute surprise amusante qui peut susciter un nez qui se rallonge et qui se raccourci à plaisir.

La présente invention a pour but d'éliminer lesdits inconvénients.

A ce résultat on est parvenus conformément à l'invention en adoptant un système ayant les caractéristiques de la revendication 1. D'autres caractéristiques sont prévues dans le revendications 2 - 8.

Ces avantages et caractéristiques de l'invention ainsi que d'autres seront plus et mieux compris de chaque homme du métier à la lumière de la description qui va suivre et à l'aide des dessins annexés sur lesquels:

- la Fig. 1 représente la vue en coupe verticale de la tête d'une marionnette avec le nez allongeable et raccourcissable au moyen d'un dispositif manuel conformément à l'invention, selon une première forme de réalisation;
- la Fig. 2 représente le détail des moyens de réliement du nez au dispositif de mouvement de la Fig. 1;
- la Fig. 3 représente la vue d'une coupe verticale de la tête de la marionnette de la Fig. 1 avec un dispositif pour en allonger et en raccourcir le nez selon une forme alternative de réalisation selon la présente invention;
- la Fig. 4 représente un détail de la vue postérieure de la tête de la marionnette de la Fig. 3;
- la Fig. 5 représente la vue d'une section verticale de la tête de la marionnette de la Fig. 1 avec un dispositif pour en allonger et en raccourcir le nez selon une ultérieure forme alternative de réalisation selon l'invention.

Réduit à sa structure essentielle et en référence aux figures 1 et 2 des dessins annexés le système pour al-

longer et raccourcir le nez d'une marionnette du type "Pinocchio" comprend une tête en deux pièces (3,3') avec une cavité (30) ouverte postérieurement vers l'extérieur, et un long nez (4) indépendant de la tête, mais passant guidé dans une fente (34) correspondante de celle-ci pour qu'on puisse l'occulter en partie dans ladite cavité (30).

Ledit nez (4) est pourvu d'une cavité axiale (40) ouverte en correspondance de sa base et destinée à investir une tige (5) coaxiale à la fente (34) passant dans ladite cavité (30) de la tête et fixée par la base dans la partie postérieure de la tête. Intérieurement à la cavité (30) de la tête, transversalement à ladite tige (5), et supérieurement à celle-ci, un petit arbre (2) horizontal est pourvu, fixé à la tête libre d'osciller sur soi-même; audit petit arbre (2) un levier (1) est solidaire, un bras (11) duquel a l'extrémité libre reliée à la base du nez (4) au moyen d'un élément en forme d'anneau (6), l'autre bras (10) a l'extrémité libre qui sort de la cavité (30) de la partie postérieure de la tête en guise de poignée pour en permettre l'actionnement manuel: en movimentant ledit bras (10) vers le haut, respectivement vers le bas, on provoque la rétraction, respectivement le rallongement du nez.

La course angulaire dudit bras (10) du levier (1) est opportunément prédéterminée pour obtenir une course correspondante de rallongement et raccourcissement de la partie de nez qui dépasse de la tête et ce-ci est obtenu avec un ampleur convenable de l'ouverture de la cavité (30) dans la partie postérieure de la tête (3,3').

Pour permettre un guidage correct du nez pendant ses excursions, il est prévu que le nez, au moins pour une longueur correspondante à son excursion maximale, ait une forme cylindrique et que ladite fente (34) ait une forme et les dimensions correspondantes pour un couplage mobile, mais précis.

En outre pour permettre une réalisation facile de la cavité (30) et un montage rapide des éléments contenus à l'intérieur de la cavité la tête est opportunément prévue en deux pièces (3,3') qui peuvent être fixées entre elles mais amovibles avec des moyens connus.

Avec référence aux Figs. 3 et 4 des dessins annexés, pour la rétraction du nez un fil (12) est prévu avec un'extrémité ancrée à la base du nez (4) au moyen d'une vis en anneau (60) et avec l'autre extrémité libre et sortante de la cavité (30) de la tête (3) à travers une fente (31): ledit fil (12) étant pourvu de plusieurs noeuds (33) fondamentalement sphériques, équidistants ou non. Pour la protraction du nez un ressort en elisse (7) de compression est prévu logé entre la base du nez (4) et ladite fente (31).

Pour permettre le maintien du nez (4) dans une des possibles positions de rétraction ladite fente (31) a un profil mixtiligne avec la partie supérieure circulaire pour permettre le passage des noeuds (33) du fil (12) et avec la partie inférieure rectangulaire étroite pour permettre le passage du fil (12) mais le blocage de chaque noeud (33) à l'extérieure de la tête (3,3').

Avec référence à la Fig. 5 des dessins annexés les moyens pour mouvoir le nez (4) en arrière et en avant comprennent une barre (8) mince en forme de clou avec la pointe fixée de façon axiale dans le nez (4) et la tête dépassante de la tête (3,3') à travers une fente (35) correspondante.

Revendications

1. Système pour allonger et raccourcir le nez d'une marionette caractérisé en ce que comprend une tête (3,3') pourvue d'une cavité (30) communicante avec l'extérieur et d'un long nez (4) séparé de la tête (3,3') de forme cylindrique pour une bonne partie de sa longueur et mouvementable en avant et en arrière par rapport à celle-ci, des moyens pour guider le nez (4) pendant sa rétraction et sa protraction par rapport à la tête (3,3'), des moyens pour mouvoir manuellement le nez (4) derrière la tête (3,3') pour en obtenir la rétraction et la protraction.
2. Système selon la revendication 1 caractérisé en ce que lesdits moyens pour guider le nez (4) de la marionette pendant sa rétraction et sa protraction par rapport à la tête (3,3') sont constitués d'une fente (34) passant dans la tête (3,3') et communicante avec la cavité (30) de celle-ci en correspondance de la base du nez (4) et avec section droite de forme et dimensions précises par rapport à la section droite du nez (4), pour la longueur correspondante à son excursion maximale.
3. Système selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que lesdits moyens pour guider le nez (4) de la marionette pendant sa rétraction et sa protraction par rapport à la tête (3,3') sont formés d'une tige (5) fixée à la tête (3,3') et passante dans la cavité (30) et dans la fente (34) de celle-ci et logée avec du jeu dans une cavité (40) correspondante axiale du nez (4) à travers une ouverture dans la base de celui-ci.
4. Système selon la revendication 1 caractérisé en ce que lesdits moyens pour mouvoir manuellement le nez (4) de la marionette et obtenir sa rétraction et protraction par rapport à la tête (3,3') sont constitués d'un levier (1) avec pivot (2) horizontal, interne à la cavité (30) de la tête (3) et avec l'extrémité d'un bras (10) dépassante de la tête (3,3') et avec l'extrémité de l'autre bras (11) reliée à la base du nez (4) au moyen d'un élément en anneau (6): la course angulaire du bras (10) du levier (1) dans la cavité (30) de la tête (3,3') étant comprise entre deux positions, l'une de rétraction maximale et l'autre de protraction maximale du nez (4) par rapport à la tête (3,3').
5. Système selon la revendication 1 caractérisé en ce que lesdits moyens pour mouvoir manuellement le nez (4) de la marionette et obtenir sa rétraction par rapport à la tête (3,3') sont constitués d'un fil (12) pourvu de plusieurs noeuds (33) équidistants ou non et passant dans la cavité (30) de la tête (3,3') un'extrémité du fil étant fixée à la base du nez (4) au moyen d'une vis en anneau (60) et l'autre extrémité étant sortante librement de la tête (3,3') à travers une fente (31) prévue en correspondance de la nuque de la marionette: le profil de ladite fente (31) étant telle de permettre, dans la partie supérieure, le passage vers l'extérieur de la tête des noeuds (33) dudit fil (12) et dans la partie inférieure, leur blocage un par un au dehors de la tête et du fait que lesdits moyens pour obtenir la protraction du nez (4) sont constitués d'un ressort hélicoïdal (7) de compression logé dans la cavité (30) de la tête (3,3') entre la base du nez (4) et la fente (31) opposée de la tête (3,3').
6. Système selon la revendication 1 caractérisé en ce que lesdits moyens pour mouvoir manuellement le nez (4) de la marionette pour obtenir sa rétraction et sa protraction par rapport à la tête (3,3') sont constitués d'une barre mince (8) rectiligne, rigide, avec la pointe logée dans la base du nez (4) et passante dans la cavité (30) de la tête (3,3') et dépassante de la tête (3,3') à travers une fente (35) prévue dans la nuque de la marionette et dont l'extrémité libre est pourvue d'un poignée (80) de diamètre majeur de celui de la fente (35): la longueur de la barre (8) étant telle de permettre le déplacement du nez (4) entre deux positions, l'une de rétraction maximale et l'autre de protraction maximale.
7. Système selon une ou plusieurs des revendications précédentes caractérisé en ce que la tête de la marionette est en deux pièces (3,3') solidaires entre elles, mais amovibles.
8. Marionette pourvue d'un long nez (4) mobile en avant et en arrière pour obtenir manuellement sa rétraction et sa protraction par rapport à la tête (3,3').

Fig. 1

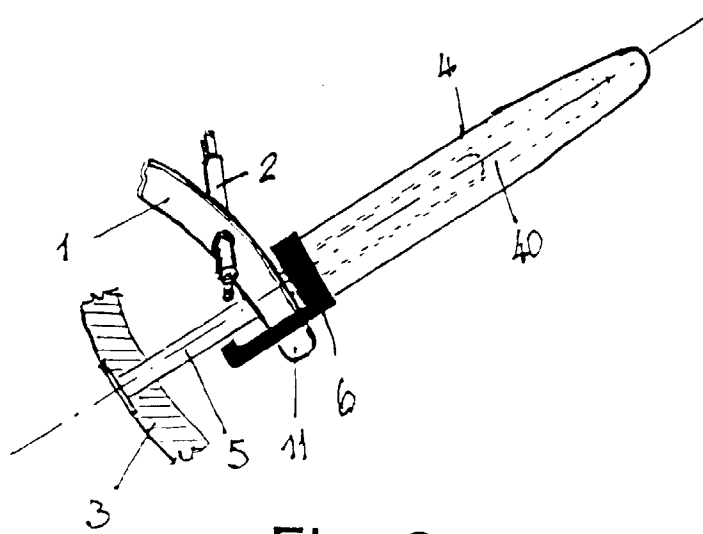
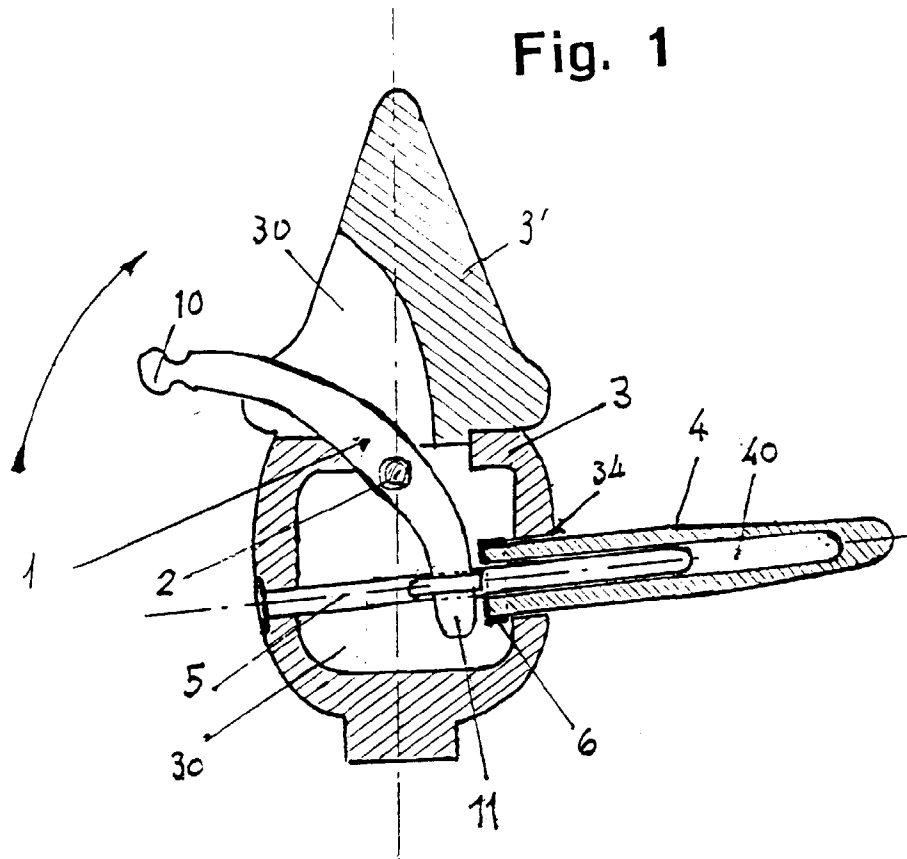


Fig. 2

Fig. 3

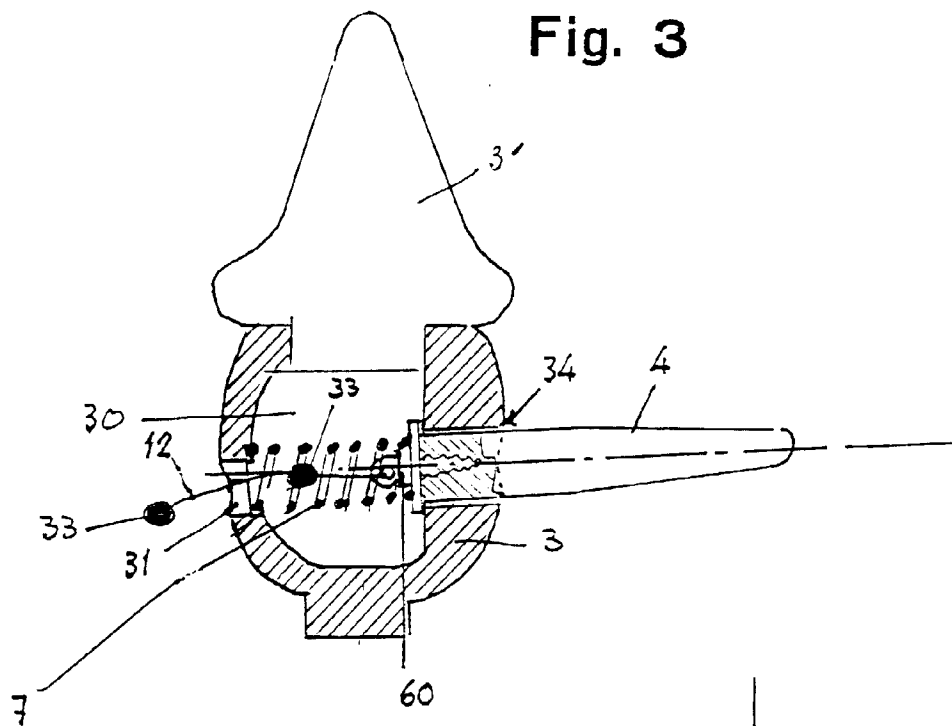
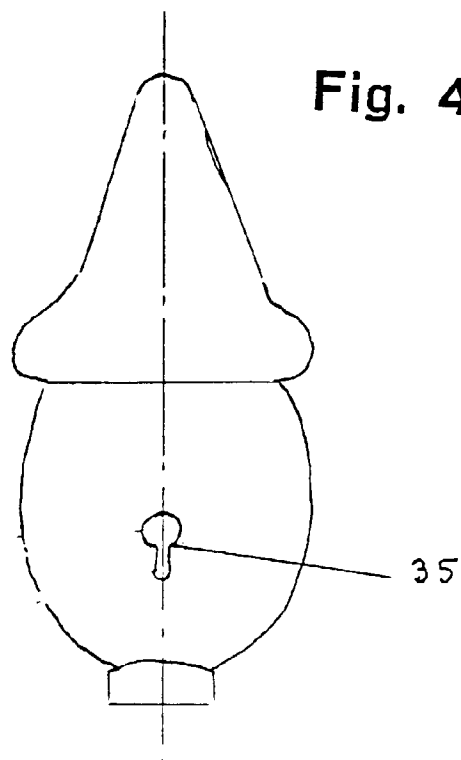


Fig. 4



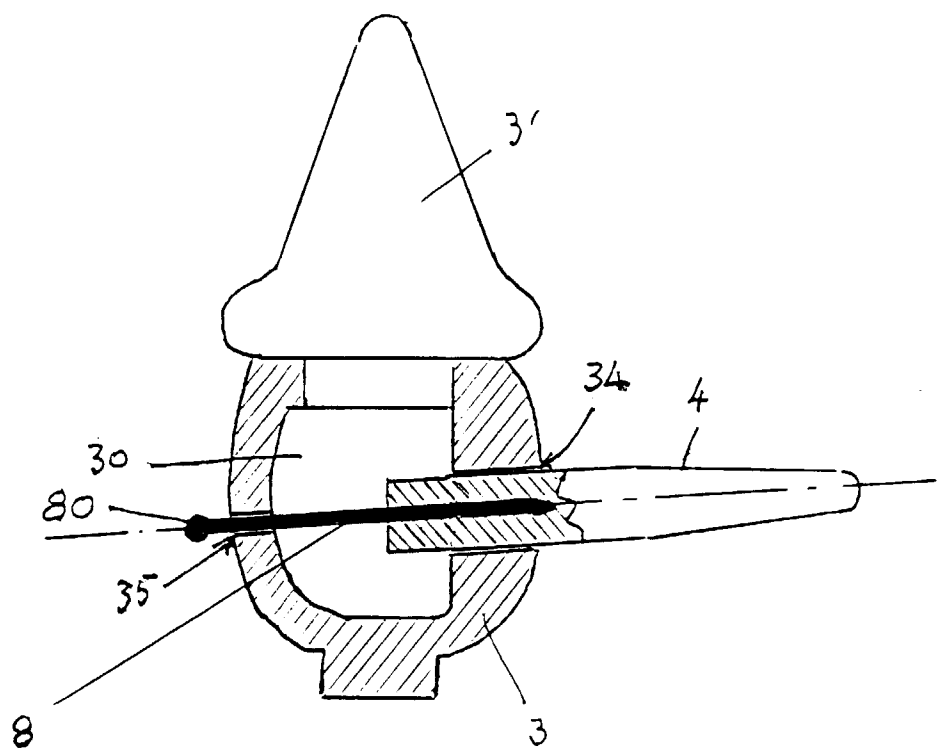


Fig. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 83 0403

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE 85 31 512 U (FIEDLER) 20 mars 1986 * figures * ---	1,8	A63H3/36 A63H3/14
A	US 4 516 951 A (SAIGO HIROSHI ET AL) 14 mai 1985 * figures * -----	1,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A63H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		8 octobre 1998	Lasson, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)